

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le cinq février deux mil vingt-et-un à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt-huit Janvier deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Étaient excusés : Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSEAUD Sébastien,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2021/008 en date du 5 Février 2021

Projet du Parc Eolien « Les Pougès »

Pour rappel, à l'origine, la Compagnie du Vent du groupe ENGIE a pris contact avec la Mairie pour présenter un avant-projet d'implantation de douze éoliennes. Trois sites potentiels : le Puy Lafont, le Puy Lachaud et les Pougès.

Deux projets de parc éolien sur le site des Pougès sont proposés. Un projet par l'entreprise WPD et le second par Engie Green. Le Conseil municipal dans sa délibération du 23/02/2018 a retenu le projet d'Engie Green et autorisé la poursuite des études de faisabilité réglementaire, technique et environnementale. Un mât de mesure des vents a été installé sur le site des Pougès.

Lors du conseil du 16/11/2018 relatif au projet de promesse de location sous conditions suspensives, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'est questionné face à l'occupation des parcelles agricoles actuellement louées,
- A souhaité s'informer davantage sur les mesures possibles pour les locataires actuels,
- N'a pas souhaité prendre de position ferme et définitive quant à la signature ou non d'une convention sans informations complémentaires.

Suite au changement de mandat en juillet 2020 et à la mise en place du nouveau conseil, une réunion d'information a eu lieu le 23 septembre 2020, réunissant des élus de la Communauté des Communes des Portes de Vassivière, de la commune de Chamberet, de Domps ainsi que les propriétaires de Chamberet détenant des parcelles concernées par le projet. Lors de celle-ci, il a été convenu qu'un certain nombre de précisions complémentaires devaient être sollicitées auprès d'Engie Green.

Des données complémentaires ont été transmises en ce sens le 4 décembre 2020 par Engie Green.

Le document a été envoyé par mail aux conseillers municipaux le 5 Décembre, par Madame le Maire.

Après avoir présenté une synthèse des informations transmises par Engie le 4 décembre 2020, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce projet d'implantation sur le site des Pougès.

Il ne s'agit donc pas de se prononcer sur l'éolien de manière générale, mais de prendre une décision sur ce projet de parc éolien aux Pougès, en l'espèce.

- Après avoir en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :
 - De se positionner contre la poursuite de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 8 février 2021.
Le Maire

